

DEPARTEMENT
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD

PREFECTURE DU
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de membres	- En exercice : 15	- Présents : 8	- Votants : 8	<u>Présents</u> :	Monsieur Alain BENEDETTO
				Madame Martine LAURE	
				Madame Janine LENTHY	
				Madame Marie-Dominique FLORIN	
				Madame Isabelle LUPORINI	
				Madame Anne ZACHARY	
				Madame Simone LONG	
				Madame Huguette REBOUL	
				<u>Excusés</u> :	Monsieur François BERTOLOTTO
					Madame Viviane BERTHELOT
					Madame Yvette ROUX
					Monsieur Jean-Louis BESSAC
					Madame Mireille BRUNEAU
					Monsieur Stéphane PEYNE
					Madame Eva VON FISCHER BENZON
				<u>Secrétaire de Séance</u> :	Anne-Charlotte SALVI

En vue d'améliorer l'information des membres du conseil d'administration, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », est venu compléter les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat, lequel est acté par une délibération spécifique.

En application de ce qui précède, le ROB est soumis à l'attention des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2025, annexé à la présente.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,
Martine LAURE**

